

**COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2023**

**APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS**

Martial BONNAVENT - Christophe BEAUD - Lydie BERGER BY - Bernard LIONNET - Laurent MURILLON - Laurent RHONE - Denis THOLLON - Valérie MAYET - Yvette DEPIERRE - Frédéric ROSTAING - Gilles BOURGEY - Jennifer MOLY - Ludivine POUSSEREAU

Absents excusés : Julien MALLAND - Isabelle FRACHETTE

**Secrétaire de séance** : BONNAVENT Martial

Début de la séance à 20h30

**Validation du compte-rendu du conseil du 24 octobre 2023**

**Voté à l'unanimité des présents**

**Etang de Baix**

M. le Maire remercie de leur présence, Daniel Bailly, président de la société de pêche, M. Sylvain Granger Vice-président de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et Amandine Maise, directrice de cabinet.

M. le Maire expose les faits relatifs aux problèmes rencontrés sur le site communal de l'étang de Baix.

M. Bailly complète par des éléments emmenant de la société de pêche.

M. Granger et Mme Maise expliquent que les Balcons du Dauphiné sont conscients que la situation de l'étang est problématique. Celui-ci était déjà dégradé par les nombreuses années de dysfonctionnement de la lagune et les problèmes liés au pompage des eaux de la lagune pendant les travaux n'ont pas arrangé les choses.

Après de nombreux échanges et discussions constructifs, un point d'accord est trouvé sur le fait qu'il faut une analyse de l'étang afin d'obtenir des informations sur l'état sanitaire de celui-ci. M. Bailly et les Balcons du Dauphiné avaient chacun de leur côté avancé et effectué des démarches pour obtenir des devis.

M. Granger s'engage à ce que la communauté de communes réalise ces analyses dès janvier en relation étroite avec la société de pêche et la commune. La pêche sera donc interdite sur le site jusqu'à nouvel avis.

**Aire de retournement Torjonas**

Depuis le changement de Syndicat gestionnaire des déchets, plusieurs points de ramassage des ordures ménagères posaient problème. Tous ont été résolus sauf le chemin du Mercur car il nécessitait la création d'une aire de retournement. Pour ce faire, une convention a été signée avec un propriétaire et une consultation a été lancée afin de réaliser les travaux. Après présentation des offres, il est proposé de retenir l'entreprise FAF TP pour un montant de 7633€ HT.

5 contre

2 abstentions

7 pour

**Cimetière**

Les élus en charge de la gestion du cimetière présentent les modifications qu'ils souhaitent apporter au règlement du cimetière, notamment sur la mise à disposition des cavurnes et du colombarium. Après quelques années d'utilisation, il s'avère que certains points sont trop restrictifs et les élus proposent de simplifier leur mise à disposition.

Voté à l'unanimité

## **Mise en place d'une servitude au profit d'ENEDIS**

ENEDIS, par le biais de la société Atlantic ingénierie, a contacté la mairie afin d'enfouir la ligne entre la montée du Diem et la RD52 au hameau de Baix. Une partie de ces travaux d'enfouissement passerait par des chemins, mais un tronçon passerait par une parcelle communale. C'est pourquoi, il est nécessaire d'établir une convention concernant la parcelle lieu-dit Magèle cadastrée section AE n°67. Une contrepartie financière, d'environ 400€ est prévue pour la commune. Les plans sont présentés au conseil municipal.

Il est proposé de donner pouvoir à M. le Maire afin de signer tous les documents inhérents au projet.

1 abstention

12 pour

## **Demande de subvention amendes de police**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune peut prétendre à bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police afin de financer des travaux afférents à la sécurité routière. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département de l'Isère au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Sécurisation du hameau de Brotel et du secteur de la route du Greillon au hameau de Torjonas.

Le coût prévisionnel 82404 €

La subvention pouvant être attribuée est de 50% du montant HT.

Voté à l'unanimité

## **Bail Antenne relais mobile**

La commune a consenti un contrat de bail en date du 18/08/2017 à la société FPS TOWERS le droit d'occuper une surface de 25 m<sup>2</sup> environ, sous la référence cadastrale : Section B – Parcelle n°466, Lieu-dit « La croix ».

Au 1er janvier 2018, FPS Towers a été renommée ATC France. Cette dernière souhaite prolonger son occupation sur le terrain et pour ce faire, propose une nouvelle convention sur 12 ans avec quelques modifications.

La convention et les modifications sont présentées.

M. le Maire propose que le conseil municipal lui donne pouvoir pour signer la convention.

Voté à l'unanimité

## **Carrière d'Amby**

La société Gonin a déposé une demande d'autorisation en vue de renouveler l'autorisation et étendre l'exploitation de la carrière et ses installations annexes situées sur le territoire de la commune de St Baudille de la Tour, au lieu-dit « Monsieur ». Une enquête publique a été ouverte du 6 novembre au 7 décembre 2023 et a été portée à la connaissance des habitants de Saint Baudille de la Tour par voie d'affichage.

Il appartient au conseil municipal de formuler un avis sur le projet. Il est précisé que la décision finale concernant ce dossier sera du ressort de Monsieur le Préfet de l'Isère mais que le conseil municipal de la ville, en tant que commune peut donner son avis sur ce projet.

Le territoire de la commune est impacté sur les hameaux d'Amby et Brotel pour ce qui concerne les nuisances sonores et environnementales.

Ceci étant, il est à considérer que la carrière est bien intégrée dans le secteur, qu'elle ne produit pas de nuisance sensible et participe positivement au soutien de l'activité économique locale. Enfin, elle constitue une source d'approvisionnement de proximité, bien utile à la commune.

M. le Maire propose d'émettre un avis favorable sur la demande de renouvellement et d'extension présentée.

Voté à l'unanimité

## **Questions diverses**

Ordre du jour clôturé à 23h40